

Projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023

Article 15 – Intervention du sénateur Franck Montaugé le 11 mars 2023, amendement n° 1296

Monsieur le Président,
Chers collègues,
Monsieur le Ministre,

Nous avons souvent dit au cours de ce débat – qui a tourné, parce que vous l’avez voulu comme ça, au dialogue de sourds – qu’avant de discuter de ce texte consacré aux retraites, vous auriez dû, Monsieur le Ministre, le Président de la République aurait dû, engager le Parlement sur un texte qui traite du travail et de la place du travail dans la société française au 21^{ème} siècle.

Dans ce sujet de l’ONDAM (Objectif national de dépenses d’assurance maladie), il y a la question centrale des moyens donnés aux acteurs de la santé et donc aux patients dans notre pays.

Quel est le projet de santé français pour le 21^{ème} siècle ? Pour l’hôpital ? Pour la médecine de ville et de campagne ? Pour nos territoires en grande difficulté d’accès aux soins de premier recours et également aux spécialités de base ?

Il faudra beaucoup plus que le cosmétique Conseil National de la Refondation Santé « CNR Santé » – j’ouvre une parenthèse pour dire qu’avoir utilisé l’acronyme « CNR » est un véritable scandale pour moi, eu égard à ce que la notion représente dans l’histoire de notre pays – pour répondre à ces questions.

Nous avons, ici, avec mon groupe, rejeté en décembre dernier l’ONDAM, il n’y a absolument aucune raison – même avec la révision qui est proposée – de l’approuver aujourd’hui. C’est la raison pour laquelle dans cet amendement 1296, nous rejetons la proposition du Gouvernement.